

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Vice-Recteur m'a récemment fait savoir qu'il avait proposé au Ministère de l'Education Nationale la nationalisation du C.E.S. Municipal Jules Reydellet.

Sans supprimer toute charge pour la Commune, cette nationalisation aurait pour avantage de définir la part exacte revenant à la Mairie qui serait dégagée de toute autre obligation par ailleurs, y compris les frais de personnel de service. A titre indicatif, Monsieur le Vice-Recteur m'a indiqué que la participation communale serait de l'ordre de 3 000 000 de Frs, soit 36 à 40 % de la subvention d'équipement nécessaire au fonctionnement d'un C.E.S. de 700 élèves.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à demander cette nationalisation.

LE MAIRE. - Je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Nous avons réussi, tant bien que mal, à établir quelles sont les responsabilités financières de la Municipalité et du Vice-Rectorat en ce qui concerne ce C.E.S. municipal. Les limites sont assez floues et il arrive toujours qu'une chose nouvelle se présente et on ne sait pas très bien qui doit payer. Néanmoins, nous sommes arrivés à un statut qui semble satisfaisant, jusqu'à maintenant, alors que les débuts ont été difficiles entre le C.E.S. et la Commune. Si nous demandons maintenant la nationalisation de l'établissement, c'est parce que c'est une étape nécessaire à l'étatisation. Nous ne pouvons pas étatiser directement un C.E.S. municipal. La part des frais la plus importante reviendra à l'Etat et l'autre part à la Commune. Quand le C.E.S. sera étatisé, il sera entièrement à la charge de l'Etat. La Commission des Finances a donné l'avis suivant :

" Les Commissions demandent à Monsieur le Maire de faire tout ce qui est en son pouvoir pour hâter la nationalisation et ultérieurement l'étatisation du C.E.S. "
" Municipal Jules REYDELLET. "

M. LAURET. - Lors d'une précédente réunion, j'avais posé une question concernant la transformation du C.E.G. de la Montagne en C.E.S. Si les choses doivent se compliquer, il serait peut-être bon de demander directement le C.E.S. d'Etat.

LE MAIRE. - Je crois que nous allons nous rallier à cette formule, effectivement.

M. GERARD. - Je ne crois pas que ce soit possible.

LE MAIRE. - Il ne s'agit plus de transformer un C.E.G. municipal. C'est un futur C.E.S. d'Etat qui sera programmé dans deux ou trois ans. Nous avons déjà un terrain, qui se trouve derrière la Villa Trianon, et qui a été acheté à cet effet. S'il y avait un financement immédiat, nous serions prêts.

M. LAURET. - La décision vient-elle du Vice-Rectorat ?

LE MAIRE. - Elle vient du Ministère, sur proposition du Vice-Rectorat.

M. LAURET. - Nous pourrions peut-être demander au Vice-Rectorat d'activer la procédure.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

du
Saint-Jeun, le 30 Dec 1971
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: J. P. Bouet
Le Chef de Bureau
M. Rouer